CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement, ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra renoncer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

L'Abeille publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à [illegible] dans ginette par carré de chaque langue pour la [illegible] et 50 cents pour les insertions subséquentes, [illegible] est de DIX LIGNES, ou moins.

[illegible] dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'en les arrête, aux frais de ceux qui les feront afficher.

On prend des abonnements à Franés, p ur publier les livre, à des prix raisonnables.

A pour abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'en n'indique quelqu'un en ville chargé du payement [illegible]. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE,
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	26 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÈOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet.
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, **HOPE,** doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO,
18 av rue Royale, No. 117.

A FRÉTER :

Le brick de première classe, **PANAMA,** doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à

22 mars J. OGDEN & CO.

PIANOS FORTES DE LONDRES.

RECU par le Queen Adelaide, de Liverpool, et à vendre par les soussignés,

3 pianos à buffet de la fabrique de Wornum, en bois de Rose et à glaces, d'une qualité très supérieure, à 6 1-2 octaves.

1 do. do. en beau bois d'Acajou à glaces.

3 do. carrés de la fabrique de Tomkinson, à 6 1-2 octaves, sommiers prolongés, en fer, d'une qualité de son remarquable.

2 piccolos de Robert Wornum. Tous ces instruments sont garantis par E. JOHNS & CO,
2 mai rue de Chartres, No. 113.

$20 DE RECOMPENSE.

Pour quiconque arrêtera et conduira à la geôle, la mulâtresse nommée **ELLEN** ou **ELLENA,** âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds, elle n'a aucune marque sur la figure, mais quand on lui parle elle sourit presque chaque fois en répondant. Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous les peines de la loi.

ARTHUR FORTIER,
3 mai—15 rue Conti, No. 13.

Vin de Côte, Huile d'olive, Bouteilles &c.

EN débarquement du navire Carolinian, de Marseille, et à vendre par les soussignés,

150 barriques vin rouge,
200 douzaines huile d'olive grandes bouteilles,
100 demi douz. do do,
100 caisses vermicelle,
200 paniers bouteilles vides,
15 balles bouchon de 30,000 chaque.

CARRIERE & BORDUZAT,
1 mai No. 11, rue St. Louis.

AU magasin de **CHARLES MONROSE,** rue de Chartres, No. 86.—Reçu et à vendre, un grand assortiment de Canezous brodés, en bobinet; Cols rabattants, brodés ; Fichus; Robes de batiste imprimé, du dernier genre, &c. 26 avril

RECUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 55, rue de la Levée.

Fers à repasser, fil de fer et de cuivre ; Pots d'étain, porte bouteilles, cercles en cuivre et en feuille; Boîtes en ferblanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées; Grecques à café (plaques) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, matières et sourrissières en fil de fer; Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles; Colliers et chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Suwarow; Filières à coulisses assorties, pantures courbées à plaques; Razoirs et couteaux de poche très-fins; Couteaux de tables et couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egoînes de Spears et C. S., Fers à repasser pour enfants; Couteaux et estelles de boucher, assortis, Bouquets de toutes qualités; Tenons anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café, courbés; Clés à vis assorties de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égoînes, passepartout, scies de moulin &c.; Compas de proportion et compas à ressorts, rappes à chevaux; Rapes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières; Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieurs; Moulins à maïs de Park et de Corn de Nos. 1 à 10; Tilles, haches et cassettes pour tonneliers et charpentiers; Pitons de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre à vis; gulmbardes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties; Bigornes de tonneliers, rivets de tonneliers; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à maçons de Brades, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupières, planies, balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Roulettes à chassés; loquets, polis et vernissés; Gaîls très-forts, assortis de 10 à 18 lames, faucelles No. 1 à 4; Poêles à frire de toutes qualités, couplets pour coffres &c.; Poignées en cristal, plaquées ; Anneaux de tentes en fer et en cuivre ; avec un assortiment général de Fournitures de navires et de clincaillerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs diverses poil à cuivre en barils et en boucauds, colle-forte américaine braie, goudron et résine.

15 av F. PASCAL.

VINS—100 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 8 ans de vin de Madère de choix; 150 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux ; le tout ayant droit au drawback, à vendre par
4 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

A VENDRE A BON MARCHE.

UN assortiment de liqueur superfine et fine, Absynthe verte et claire; Kirshwasser do; Bière blanche; Vinaigre blanc; Houblon.

S'adresser à DELAMOURTIERE,
16 avril rue Royale, No. 254.

MEUBLES A BON MARCHE.

LE soussigné offre de vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. Il consistent en buffets, secretaires, bureaux, commodes, sofas, tables, bois de lits, matelas, chaises de tout genre.—Les personnes qui désireront acheter trouveront de leur intérêt de venir à son état, [illegible], pouvant compter sur des articles excellents et à bon prix. GEO. WITNEY,
[illegible] mars [illegible] de la Douane, No. 91.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION, de 6 arpens de face, située en la paroisse d'Iberville, rive droit du fleuve, bornée dans sa partie supérieure par la bayou Gimele, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Cammaux, ayant, avec la double concession, une superficie de 6 arpents susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 44 pieds sur 46, édifiés sur des en briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peinturés, et divisées en dix appartemens, dont l'un contient un moulin à gru patente; six cabanes à nègres, doubles, bâties sur sôles avec cheminées en briques, couvertes en planches, couverts en bardeaux et peinturées. Une sucrerie se composant d'un moulin de 26 pieds sur 30 de large; avec machine à vapeur de premier ordre, à simple tête et adaptée au moulin à gru. La purgerie proprement dite, est de 72 pieds sur 36 de large, [illegible] toutes un équipage neuf; elle est calfeutrée partout, [illegible] l'autre; deux purgeries chaudes de 30 pieds de long sur 36, le tout en briques.—Toutes les édifices sus mentionnés à l'exception des deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 120 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.

2°. VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensembles avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités :

Barney, âgé de 24 ans, bon scieur de long, excellent pioche, pelle et hâche.

Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.

Jerry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.

Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un peu cuisinier.

Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.

Henry, de 25 ans, charetier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.

Reuben, de 24 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.

Jerry, de 22 ans, laboureur, piocheur, biecheur, bequetier et entendu à la machine à vapeur.

Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Gould, de 26 ans, bequetier, bonne pioche et hâche.

David, de 23 ans, bonne pioche, pelle et hâche.

Alexander, de 24 ans, do. do. do.

Hy. Copper, de 27 ans, charretier, et do. do. do.

Williams, de 24 ans, do. do. do. do.

Samuel, de 27 ans, do. do. do.

Bazile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.

Davis, de 18 ans, piocheur, bucheron et bonne pelle.

Jerry, de 20 ans, do. do. do.

Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur, et bûcheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segond et Elisé Ratieux, à la Nouvelle Orléans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront [illegible] du 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, et à l'heure de midi, par Messrs. Tricou & Canonge, commissaires, aux conditions suivantes :

Un un demi-tiers, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et sûretés par hypothèque spéciale jusqu'parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Hegardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs.

8 mai

LYCEE DE NEW-YORK.

Sous la direction de
M. CHARLES COUDERT,
A GREENWICH.

Huitième avenue, près la rivière du Nord et à deux milles de la ville de New-York.

DANS cet établissement fondé en 1826, par Charles Coudert, se trouvent combinées les deux autres écoles françaises dont l'une était dirigée récemment par M. Peugnet, et l'autre par le Gén. Lallemand. Il est conduit sur les principes qui ont jusqu'ici été approuvés dans ces institutions.

Les langues anglaise, française et espagnole y seront enseignées comme partie de l'éducation générale, par des professeurs donnant les leçons dans leur langue natale, et les élèves s'exerceront constamment à les parler et les écrire.

Les langues grecque et latine seront enseignées par des professeurs compétents aux élèves qui désireront cette instruction.

Ces élèves y trouveront une grande facilité pour l'acquisition des langues modernes, en les comparant avec les anciennes si riches en littérature et si intimement liées avec les langues modernes qui en découlent.

Le cours d'étude à suivre dans le Lycée sera plus ou moins étendu selon le temps que l'élève aura l'intention d'y donner et les moyens dont il fera preuve. Le principal ne prétend ni n'espère que chaque élève sortira de l'institution avec une éducation parfaite et accomplie; mais il se flatte dans tous les cas de cultiver et d'améliorer leur intelligence et de poser une base sûre et solide à l'acquisition des connaissances plus étendues, il n'épargnera ni peines ni dépenses pour atteindre ce but.

Les principes de grammaire, de logique, de philosophie intellectuelle et morale, d'histoire, de mathématiques, d'astronomie, de botanique, de géologie, minéralogie, chimie, économie politique, tenue de livres et opérations commerciales en général formeront une partie du cours élémentaire, mais ceux qui désireront approfondir une branche particulière auront toute facilité de le faire; en dernier lieu l'attention des élèves sera dirigée plus particulièrement vers la littérature des nations dont ils étudieront la langue, et le principal espère pouvoir avec le temps former une classe capable de suivre avec plaisir et profit un cours de littérature ou belles lettres.

Le raisonnement sera le principe de la discipline et du mode d'enseignement de cette institution et il n'y sera infligé aucun châtiment corporel.

CONDITIONS.

Le logement, la nourriture, le blanchissage, la lecture, l'écriture, les langues anglaise, française et espagnole, un cours complet de mathématiques et de dessin linéaire, la géographie, l'histoire, la grammaire générale, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, la minéralogie, la physiologie et la tenue des livres.

Pour le cours ci-dessus le prix sera par an, payable par trimestre et d'avance $300

Grec et latin	par quartier	10
Grec ou latin seul	"	7 50
Usage du lit	"	1 50
Papier, plumes etc.	"	1 50
Musique	"	25
Dessin	"	12
La danse / L'escrime, } chacun (non payable d'avance)		12
Equitation, du 1er. mai au 1er. octobre. do.		40

Les personnes qui désireront y inclure toutes les autres dépenses et avoir droit, pour une somme déterminée, à toutes les branches d'éducation enseignées dans l'établissement, l'usage des livres et instruments nécessaires, y inclus le raccommodage des souliers et les brosses, peignes &c. feront un arrangement particulier.

Pour plus amples renseignemens s'adresser ici à M. *Jacques Toutant*, près la presse à coton d'en bas.

19 avril—1m.

AU BAZAR DE PARFUMS,
RUE ROYALE, NO. 239.

LA saison actuelle étant la plus propice pour l'emploi de certains Cosmétiques de toilette que l'on trouve dans le magasin ci-dessus, le soussigné se permet quelques observations sur l'usage à faire des articles suivans :

A l'approche des chaleurs la chevelure des dames, fatiguée par le tiraillement qu'elle a éprouvée par les coiffures de l'hiver, nécessite un soin particulier.

Le savon liquide au jaune d'œufs est très nécessaire pour nettoyer la tête et disposer les cheveux à recevoir les corps gras, tels que pommade, huile, crême &c, qui tous ont plus ou moins la propriété de les faire croître, en prévenir la chute, les rendre souples et les lisser.

On se trouvera fort bien de l'usage de l'huile florale de Seiny, de de macassar de Rowland, de d'ours clarifiée, inodore ou parfumée, de la pommade à la moëlle de bœuf, de à la graisse d'ours, de de macassar, de des Francs, phyotrix de Gueland, batons de pommade cosmétique, &c.

Pour le teint on fera usage de la *Cold Cream* ou crême de limaçons ; crême de Perse, qualité supérieure; de de concombres; poudre très fraiche; fécule, ou poudre de patates; crême de rose ; blanc de perle ; rouge surfin, en pots, en feuilles ou en vinaigre ; lait de rose, &c.

Savons de toilette à toutes les odeurs, en tablettes, en boules, en poudre, en essence et en crême ; pâte d'amandes liquide ou en poudre, pour blanchir la peau ; la célèbre crême de savon d'amandes amères, de Demarson, toujours fraiche et très odorante, si réputée pour adoucir la peau.

Pour la bouche : Eau balsamique et poudre de Demarson, poudre de Ceilan, corail et opiat très frais.

Essences très fines et à toutes les odeurs, pour le mouchoir, entr'autres celle si renommée appelée Caprice de Valérie; eau-de-vie de Lavande double et ambrée, eau des Alpes; de de Cologne de toutes qualités, jusqu'au double extrait de Demarson, et le No. 24 de Marie Farina; eau de fleurs d'oranger de de rose, &c.

N. B.—Tout le monde connait les qualités précieuses qu'acquièrent les cordiaux en vieillissant, les personnes qui désireraient se procurer de très vieilles eaux Régénératrice, de d'Italian, de des Carmes, de des Alpes, de des Montagnes Françaises, de Cologne, &c. en trouveront que l'on peut leur garantir avoir 15 ans de flacon.

Très bonne vanille, à la *livre* ou à *Once*, pour faire les glaces; fabrique de moutarde créole et autres; vinaigre de l'Estragon, &c. [4 mai] L. EVEN.

A VENDRE au bassin, par les soussignés, briques à fois de Pensacole, de 1ère. qualité, bois de charpente, bois de chauffage, do. de pin, charbon; sables blanc, coquillos, brai et goudron.

28 mars GUESNARD & ALPUENTE.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mercredi, 15 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feu Jacob Schrager, les esclaves suivans, savoir :

GATTY, négresse âgée d'environ 28 ans; avec ses enfans nommés Moses, âgé de 6 ans, Aaron, âgé de 4 ans, et Elizabeth, âgée de 7 ans.

LIDDY, négresse âgée d'environ 27 ans.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
13 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Samedi 18 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Roe :

Un Terrain No. 20, situé dans le faubourg Delor, mesurant 35 pieds 2 pouces de face à la rue Duplantier, sur 122 pieds 8 pouces de profondeur entre des lignes parallèles (mesure anglaise.)

Conditions : 1°. L'acquéreur devra s'obliger à effectuer le paiement des hypothèques spéciales actuellement existant sur ledit terrain, à telles échéances qu'elles seront dues, savoir: $190 le 20 mai 1832, $190 le 20 mai 1833; $190 le 20 mai 1834, et $190 le 20 mai 1835;—2°. La balance payable en un billet à six mois de crédit, endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par W. Y. Lewis, not. public, aux frais de l'acquéreur. 15 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Samedi, 18 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Bouyard, les esclaves et le terrain ci-après décrits, savoir :

Un mulâtre nommé **DICK,** âgé d'environ 40 ans, boulanger, ayant une hernie, et ayant eu le bras cassé.

Un nègre nommé **MAJOR,** âgé d'environ 45 ans, hydropique.

Et un **TERRAIN** dans la ville de Milnburg, No. 12, de l'Ilet No. 15.

Conditions, de la vente : Comptant.

Par ordrdre de la Cour.
15 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testamens*—Jeudi, trente mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John [illegible], les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

Un morceau de terre situé dans le faubourg Marigny, rue Mandeville, [illegible] de l'ot No. 128, mesurant 30 pieds de face à la rue [illegible] sur 60 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Un lot de terre situé dans la rue Mandeville, au dit faubourg Marigny, [illegible] d'Amour et des Bons Enfans, ayant 51 pieds de profondeur, désigné sur le plan du faubourg par le No. 326; le dit lot de terre divisé en [illegible] égales, par une ligne tracée au milieu de la façade à la profondeur, comme suit: contre et [illegible] pieds du côté de la rue d'Amour, ensemble les [illegible] améliorations qui s'y trouvent, et l'autre moitié [illegible] de la rue des Bons Enfans, ensemble les bâtissent qui s'y trouvent.

Quatre [illegible] situées dans le nouveau faubourg Marigny, désignées comme suit, savoir:

Le lot No. [illegible] l'Ilet No. 107, formant l'encoignure des rues [illegible] de l'Union, mesurant 60 pieds de face à la rue [illegible] sur 120 pieds de profondeur et face à la se [illegible]

Le lot No. [illegible] l'Ilet No. 98, formant l'encoignure des [illegible] Magistrats, ayant 60 pieds de face [illegible] de profondeur.

[illegible] No. 1 et 2 de l'Ilet No. 105, mesurant chacun [illegible] de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de [illegible] tous les deux formant encoignure.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et la vente en termes égaux à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollok, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Par ordre de la cour,
30 avril. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments*—Mardi, 28 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Antoine Dalon, les esclaves, propriétés foncières et goëlette ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

Une négresse africaine, nommée **ANNA** ou **HANNAH,** âgée d'environ 36 ans, parlant français et anglais, blanchisseuse un peu cuisinière, bonne repasseuse, marchande, gardienne d'enfants buvant un peu.

Un nègre américain, nommé **NED,** *alias* **EDMOND,** âgé d'environ 36 ans, bâch, nègre de journée, ayant une hernie et étant quelquefois absent ; la moitié indivise duquel esclave appartient au dit Pierre Lemoine, qui a consenti à ce qu'il soit vendu.

Un nègre américain, nommé **RICHARD,** âgé d'environ 30 ans, nègre de journée, un peu charretier, ayant une hernie et étant quelquefois absent; la moitié indivise duquel esclave appartient au dit Pierre Lemoine, qui a consenti à ce qu'il soit vendu.

PROPRIETES FONCIERES:

Un demi-terrain, situé dans le faubourg Marigny, ayant trente pieds de face à la rue Moreau, entre les rues d'Espagne et d'Enghien, sur 120 pieds de profondeur (mesure française) avec la moitié en maçonnerie debout et endutée, composée de trois appartemens et un cabinet avec galerie latérale, et la cuisine et les latrines; le dit demi-terrain faisant partie d'un terrain d'origine sous le No. Cinquante deux, sur le plan général du dit faubourg Marigny.

Un autre demi-terrain, formant le reste du dit terrain No. cinquante-deux, mesurant 30 pieds de face à la rue Moreau sur 120 pieds de profondeur, sur lequel se trouve une vieille maison avec une galerie en poteaux en terre.

GOELETTE

La goëlette ELISABETH, avec ses agrès et apparaux, la moitié indivise de laquelle goële te appartient au dit Pierre Lemoine, qui a consenti à la vente du tout.

Conditions de la vente: Les esclaves payables un tiers comptant, et la balance à six et douze mois ; les demi-terrains, un cinième comptant, et la balance à un et deux ans, et la goëlette : une moitié comptant, et la balance à six mois; le tout en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, register des testamens

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 a

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Vendredi sept juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Achille Burel, h. c. l. l'esclave et les biens fonds ci-après décrits, savoir :

ESCLAVE.

Marianne, négresse créole, âgée de 40 ans environ, dans un état habituel de maladie, et adonnée depuis quelque temps à l'ivrognerie.

BIENS FONDS.

1o. Un Terrain situé en cette ville, rue Dauphine, entre les rues Dumaine et St. Philippe, mesurant 40 pieds de face à la rue Dauphine, sur 60 pieds de profondeur (mesure française) ayant été mesuré par le sieur Allon d'Hémécourt, député voyer de la ville, le 15 mars dernier ; ensemble une maison en bois, composée de quatre chambres, cabinet et galerie, une cuisine et autres dépendances.

2o. Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue des Grands Hommes, entre les rues Bagatelle et Union, ayant 50 pieds 10 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur (mesure française) ayant été mesuré par Allon d'Hémécourt, député voyer de la ville, le 15 mars dernier, sur lequel terrain existe une maison en bois, composée de quatre appartements, cabinet et galerie; et lequel dit terrain sera vendu en deux lots, savoir :

La maison avec le morceau de terrain qui en dépend ayant 34 pieds 4 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur, le restant du susdit terrain ayant 16 pieds 6 pouces de face sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : l'esclave payable à 6 mois de crédit, et les terrains et bâtisses à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Par ordre de la cour.
W. F. . DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. Les banquettes de la maison rue Dauphine, entre les rues Dumaine et St. Philippe sont faites, mais devront être payées par l'acquéreur

Les actes de ventes seront passés pardevant Théodore Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs. 4 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des testamens.*—Samedi, 25 mai 1833, à dix heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Antoine Dallon, faubourg Marigny, rue Moreau, entre les rues d'Espagne et d'Enghien, une quantité de bois de charpente, planches et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du défunt.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour.
23 av. W. F. C. DUPLESSIS, register.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Jeudi 6 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu le Dr. A. E. McConnell, la négresse nommée NANCY, âgée d'environ 35 ans.

Conditions de la vente : moitié comptant, et le reste en un billet à six mois, endossé à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
4 mai Register des Test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Vendredi sept juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de Mme. Clarisse Henriette Benard, décédée épouse de Amand Constant Vallet, une négresse nommée Maria, âgée d'environ vingt et un ans, propre à tout.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 mai.

BEURRE DE GOSHEN.—25 barils de Beurre de Goshen de 1ère. qualité, en déchargement et à vendre par THOMSON & GRANT,
8 avril rue de la Levée, No. 41.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 21 mai 1833 à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Ulmer, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Un mulâtre nommé **BILL,** âgé d'environ 25 ans, un peu cuisinier.

Conditions : 2 tiers comptant, et l'autre tiers à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
18 av W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testamens.*—Jeudi, 6 juin 1833, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu François d'Hébécourt, les esclaves et propriétés foncières, ci après décrits, savoir:

ELCLAVES.

Agathe, âgée de 50 ans; Aquiara, âgée de 70 ans; Fatime, âgée de 46 ans; Céleste, âgée de 45; Sam, âgé de 35 ans; Washington, âgé de 22 ans; Tom, âgé de 22 ans; Mary, âgée de 28 ans, avec son enfant d'environ 10 mois; Mélite, âgée de 21 ans, avec son enfant d'environ 24 mois; Lucy, âgée de 20 ans, avec son enfant d'environ 6 mois; Nathaniel, âgée 15 ans; et Marie, âgée de 7 ans.

PROPRIÉTES FONCIERES.

Un morceau de terre face au bayou St. Jean, d'environ 4 arpents de superficie, sur lequel il y a une maison, une grange et les alentours nécessaires.

Une habitation située en cette paroisse, ayant vingt cinq arpents de face sur le chemin de la Métairie, sur quatorze de profondeur, ensemble les établissements qui existent dessus.

Conditions de la vente : Les esclaves payables à un crédit de 6 et 12 mois, et les propriétés foncières, à un crédit d'un, deux, trois et quatre ans, le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
4 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 11 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Mme. Céseire St. Amant, décédée épouse de Gatien Montimer, les deux esclaves ci-après décrits, savoir :

MARTY, négresse âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière, un peu blanchisseuse et bonne domestique.

JOHN, son fils, négrillon, âgé d'environ 13 ans.

Conditions de la vente : un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.
8 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 11 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félicité Fagiasco, f. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain situé dans la rue St. Pierre, entre les rues Dauphine et Bourbon, mesurant environ 30 pieds de face à la rue St. Pierre, sur environ 70 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois du crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. L'acte de vente passé en l'étude de H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 8 mai

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Jeudi, 13 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Penrice, les esclaves ci-après décrits, savoir:

JOHN, mulâtre, âgé d'environ 27 ans, DINAH, négresse, âgée d'environ 40 ans, et son enfant mâle Henderson, âgé d'environ 11 ans: GLOUCESTER, nègre âgé d'environ 15 ans, et GEORGE, nègre âgé d'environ 19 ans.

Conditions de la vente—4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 13 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, à la folle enchère de Destarze Forstall h. c. l. conformément à l'article 2579 du code civil, et pour compte de la succession de feu Alexis Andry h. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé dans le faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue du Craps, entre les rues des Français et de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus

Conditions : Un quart comptant, et le reste en trois termes égaux de 6, 12 et 18 mois, en billets par *coupons endossés* à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mai.

COUR DES PREUVES—*Vente par le register des Testamens.*—Vendredi, trente un mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Antoine Torres, une négresse nommée Sally, âgée d'environ 23 ans, avec sa fille, nommée Lucile, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, un tiers à 4 mois et un tiers à 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

31 avril. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Vendredi, 4 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Darby, h. c. l. les deux esclaves ci-après décrites, savoir :

Une mulatre nommée **MARIE,** âgée d'environ 26 ans, blanchisseuse et couturière en coto made, avec son enfant nommé **ALEXIS,** d'environ 5 ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
2 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, 7 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Rose Victoire Voisin, veuve, du sieur Jacques Philippe Enoul Livaudais, les biens fonds et esclaves ci-après décrits, savoir :

BIENS FONDS

No. 1 Un lot de terre, situé au faubourg Ste Marie, formant l'encoignure des rues des Magasins et St. Joseph, mesurant 21 pieds 3 pouces et un quart de face à la première rue sur une profondeur de 99 pieds de face à la seconde.

Le lot No. 2, attenant au lot No. 1, mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la